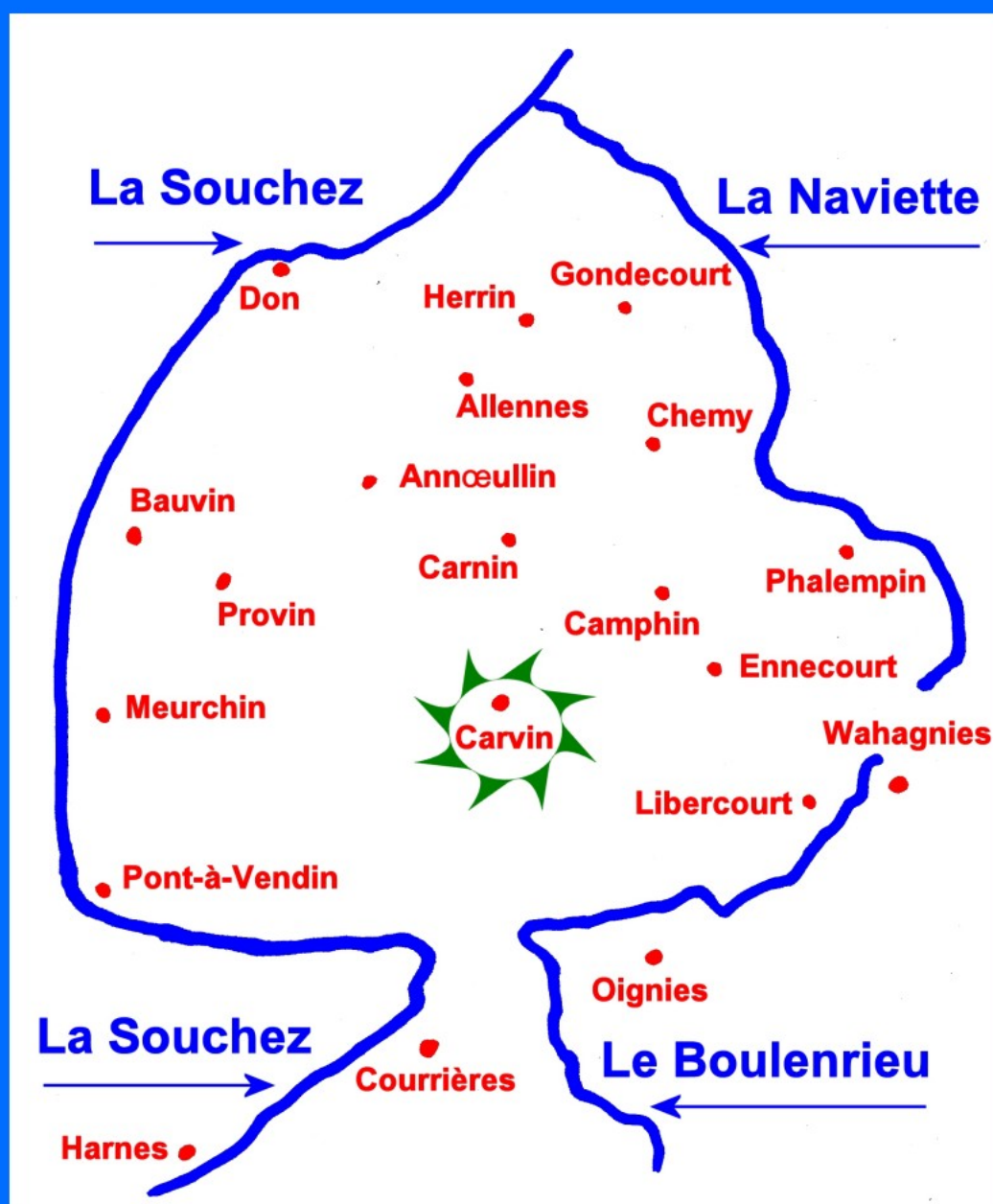


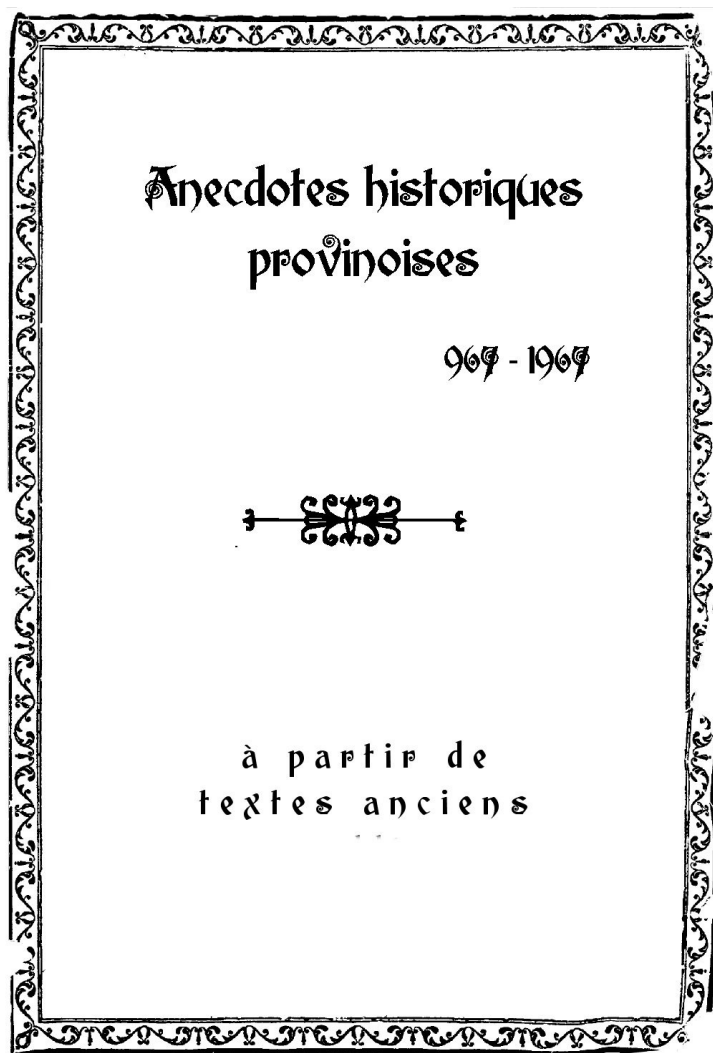
Anecdotes provinoises

967 - 1967

Le Carembault

15





**Vous pouvez enrichir ce recueil
en proposant vos propres recherches, analyses
ou documents iconographiques.**

**Contact :
michel.leclercq@free.fr**



Dernière mise à jour : septembre 2019

Le Carembault

Rappelons une variante du nom de notre village : Provin-en-Carembault.

Les limites du Carembault

Le Carembault, écrit Henri Couvreur (251), se situe sur [une] dépression marécageuse, entre Flandre et Artois. La Souchez joue un grand rôle dans sa délimitation. Issue des collines de l'Artois, [la Souchez] prend sa source dans le secteur de Carency, traverse Lens où elle devient navigable, atteint notre dépression marécageuse et la limite sud du Carembault au lieu-dit La Planche de Courrières où, par un caprice de la nature, abandonnant sa direction générale sud-ouest nord-est, elle se replie à angle aigu, coule d'abord d'est en ouest jusqu'à Pont-à-Vendin, puis sud-nord jusqu'à Berclau, [...] reprend sa direction primitive sud-ouest nord-est et va se jeter dans la Deûle à Haubourdin. On reconnaît dans cette description de la limite ouest du Carembault la partie de la Souchez que l'on nomme maintenant Canal de la Haute-Deûle.

La limite de tout le quart nord-est est formée par [un affluent de la Souchez], du nom de la Naviette, laquelle passe au sud de Seclin, au nord de Phalempin, prenant sa source près de Wahagnies dans le Pévèle.*

Quant à la limite sud-est du Carembault, Henri Couvreur la situe aux abords du Boulennieu, un ruisseau jadis non négligeable qui passait à l'est de Libercourt, au nord d'Oignies.

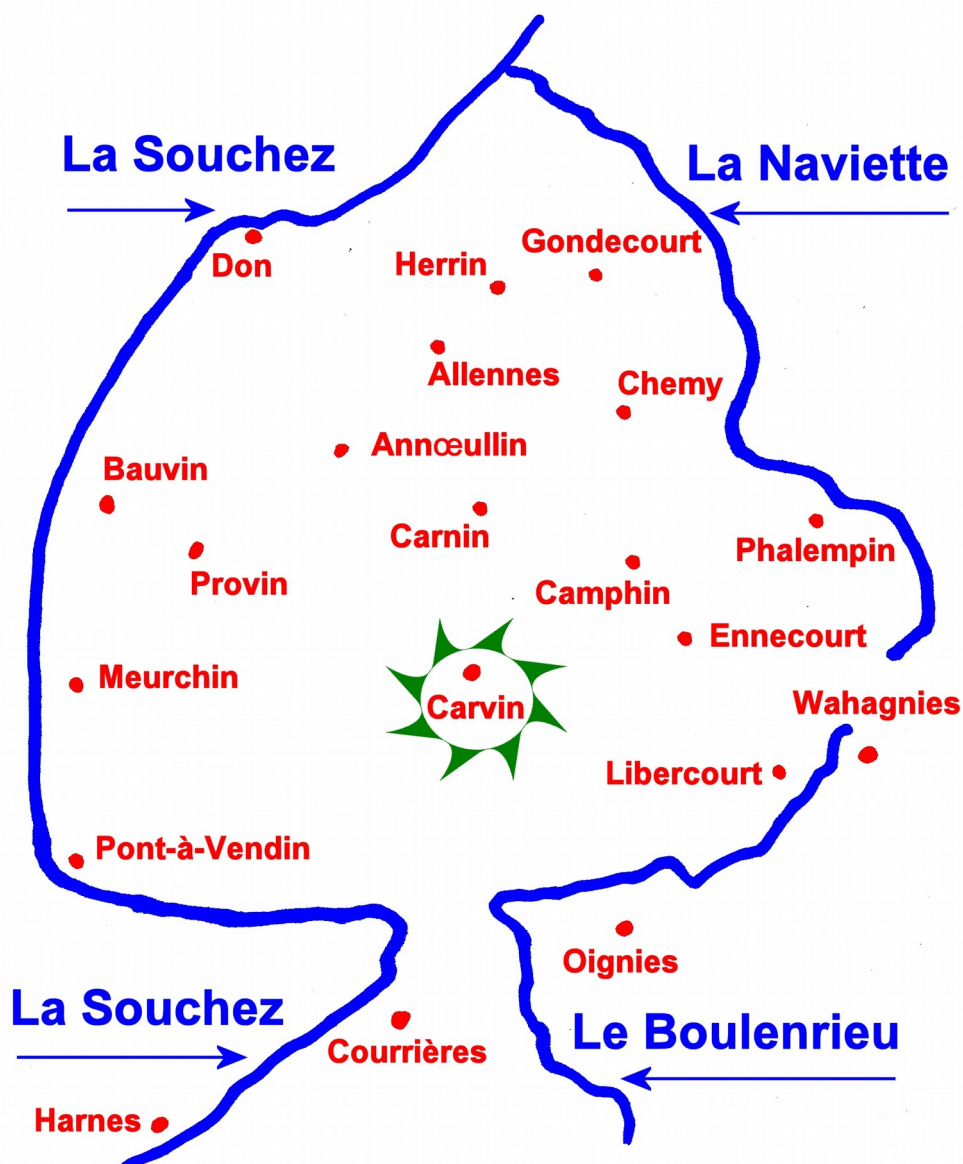
L'importance du Carembault en tant que voie d'accès est claire : sa position immédiatement

au nord de l'importante dépression marécageuse inscrite entre Flandre et Artois en ont fait un pays de marche et de liaison entre ces deux provinces (251). À l'ouest du Carembault, les marais qui s'étalent de part et d'autre de la Souchez ; à l'est, les forêts et bois de Phalempin et Libercourt ; un explorateur ménapien se déplaçant vers le sud et traversant le Carembault, imagine Henri Couvreur, à l'époque où le pays n'était peuplé que de chasseurs ou pêcheurs primitifs, pouvait évoluer librement sur tout le bombement crayeux qui en constituait l'aire centrale ; il aurait croisé de nombreuses pistes le menant aux diverses tribus établies dans leurs huttes ou palafittes* en bordure des marais, mais pour en sortir et gagner [la contrée Atrébate] il aurait dû faire appel aux initiés des lieux capables de le guider dans le dédale des marais ou à travers la forêt (251)*

Traitant de la bataille de Mons-en-Pévèle (1304) et de l'une des lignes de défense naturelles flamandes formée par la Deûle et la Scarpe, l'abbé* Jules Hérent (253) précise en 1904 que leur cours ne laissait subsister de vide qu'entre Hénin-Liétard et Douai. Cette trouée était fermée par deux ruisseaux, l'Eurin et le Boulennieu entourés sur tout le parcours d'une large zone de marécages et qui venaient se perdre dans le marais de la Scarpe au nord de Douai. [...] Le passage du Boulennieu était donc, pour les Français, la clé de la Flandre wallonne. Il ajoute dans une note : l'Eurin et le Boulennieu ont été absorbés, au 17^e siècle, par la création du canal qui joint aujourd'hui la Deûle à la Scarpe. Le mot Boulennieu ou Boulainrieu (bouillant riez), représente, en Flandre, toute eau

non stagnante produite par une source. Le phénomène du liquide sourdant à la surface du sol, est comparé à une ébullition. Boulainrieu est donc un nom générique porté par d'autres cours d'eau, et même par des localités très distinctes du ruisseau qui nous occupe. Le Boulainrieu naissait dans le bois de Libercourt, recevait, à Pont-à-Saulx, l'Eurin venant d'Hénin-Liétard et Dourges, arrosait Raimbeaucourt, Belleforière, Rootz-Warendin, Pont-à-Rache et Flines, et se déversait dans le marais des Six-Villes par un canal de l'abbaye de Flines dit la vièse navie* (253).

La carte ci-dessous, reprise plus que schématique, illustre néanmoins parfaitement le propos de Henri Couvreur, qui englobe des localités, dont Carvin, situées maintenant dans le Pas-de-Calais et hors des limites du Carembault qu'il décrit. Une jolie figure en as de pique... La position centrale occupée par la ville de Carvin est essentielle aux yeux de l'auteur, qui défend une thèse originale lorsqu'il s'agit d'expliquer l'origine du nom Carembault.



Le Carembault (d'après Henri Couvreur (251))

L'origine du mot

Le *pagus* (pays) *Caribant* était l'un des neuf *pagi* créés par les Francs sur le territoire des cités ménapiennes ⁽¹³⁶⁾. Une explication de l'origine du nom Carembault est proposée dans le *Bulletin de géographie historique et descriptive*, publié en 1911 :

Le quartier de Carembault, Pagus Carabautensis, Carembaultius ager, « pays à blé », le plus petit des cinq quartiers de la châtellenie de Lille, est borné au nord par le Weppes et le Mélantois, à l'est par le Pévèle, au midi par la Deûle et le comté d'Artois. Phalempin en était le chef-lieu ⁽⁷¹⁾.

Les dictionnaires nous apprennent que *bant* est un suffixe germanique signifiant *zone, pays*, qu'en Hongrois le suffixe *ban* signifie *à l'intérieur de, dans*, et le dictionnaire Godefroy précise à *ban** : (1257, droit féodal) « territoire soumis à la juridiction d'un suzerain ».

De la même manière, on sait que *korn, corn*, mots qui, se prononçant [kɔ : n], ont pu évoluer en [ka : n] ou [ka : r] voire [kar] et s'écrire *caren, carem*, ou *car*, signifient *blé, grain*.

Le comte de Boulainvilliers confirme cette possible origine en 1737 :

À l'égard de la fertilité, les quartiers de Carembaut, Mélanthois, Puelle & Douai sont secs & ne laissent pas de produire de très bons grains ⁽¹³⁷⁾.

C'est ici qu'intervient l'hypothèse d'Henri

Couvreur, cité précédemment. Voici les arguments qu'il expose : *sa position géographique désignait tout naturellement [Carvin] pour devenir la petite capitale économique de ce petit pays clos du Carembaut ; il se situe sensiblement au centre, au carrefour de toutes les grandes routes qui le traversent. On peut donc penser que ce terme même du Carembaut vient de Carvin ; en effet, la forme la plus ancienne, datant de 877, Carinbant, comporte en finale le terme Bant, comme dans Brabant, Ostrevent (à l'origine Austerbant) ; Bant est un terme germanique signifiant « pays, région de... ». Carin Bant serait donc « le pays de Carin ». Mais à cette époque (877) la coutume est passée de mode de donner à un pays le nom d'un homme. Au contraire la contraction de Carvin en Carin semble tout à fait normale ; ce nom deviendra ensuite Carembaut par suite de déformations successives. L'église, fidèle aux vieilles divisions territoriales, a institué un moment, au cours du 16^e siècle, le décannat de Carvin, qui comportait tous les villages du Carembaut ⁽²⁵¹⁾.*

L'origine du nom Carvin, si son étude ne concerne pas directement cet ouvrage, est intéressante si l'on accepte l'hypothèse qui vient d'être développée. Henri Couvreur, qui reconnaît qu'il est toujours scabreux de s'aventurer sur un tel terrain, la documentation écrite faisant défaut, expose et partage l'analyse de L. Ricouart faite au 19^e siècle (je n'ai pas retrouvé le texte original de cet auteur).

Le terme celtique Caer ou Car (mot celtique équivalent de castrum) était couramment employé pour désigner une ville, fortifiée ou non. Carvin aurait donc de tout temps été considéré comme une ville et non simplement comme un village.

Carvin s'est orthographié à l'origine Carvent. [...] Tout nous porte à penser que cette orthographe de Carvent se prononçait Car vein'(t)

comme Laventie qui se prononce encore aujourd'hui en patois L'vinti. Orthographe et prononciation se rapprochent donc singulièrement de celles de Caerwent, ville actuelle du pays de Galles, auparavant appelée Venta Silurum, capitale des Silures, Venta indiquant une ville de marché : Carvin est ville de marché, privilège qui fut de tout temps âprement défendu (251).

Une énigme ?

Dès 983, et à plusieurs reprises, il est fait mention, dans le Carembault actuel, dans le triangle Annœullin-Camphin-Seclin, d'un nom de village dont on a complètement perdu la trace : *Corulis*, *Corvis*, *Cornis*. Une erreur répétée de transcription ? Carnin peut-être ? Ce n'est en tous cas pas l'avis de L. Quarré-Prévost qui écrivait en 1910 (134) :

CARNIN : le nom de ce village, mentionné dans une bulle de Clément III en 1187, Altare de Carnin, en faveur du chapitre de Saint-Piat de Seclin, ne paraît pas avoir subi de variations depuis son origine.

En revanche, ce nom est cité par Léon Vanderkindere en 1902 lorsqu'il dresse la liste des localités situées dans le Caribant au moyen-âge : Camphin, Estevelles (Steflas), Carvin, Wavrin, Annœullin, Provin, Phalempin (en partie), Ennetières (Anetyers), Wendin, Wahagnies (Wabincias), Thumeries (Tumereias), Maxtin, Turmereias (Toumignies ?), Onulficurtis, Gohereias, Corulis (136).

Il est aussi cité par Arnold Fayen dans son Livre des donations faites à l'abbaye de Saint-Pierre de Gand (205), qui reprend le texte d'un scribe du 11^e siècle :

Item eodem anno, III kal. julii, Arnulfus comes Valentianensis, pro sua anima fratrisque sui Rodgeri defuncti tradidit Deo sanctoque Petro hereditatem quandam sui juris, Corulis dictam, sitam in pago Karabantensi, in culturis, pratis, pascuis, mancipiis et omni integritate ipsius hereditatis (205). Je traduis du mieux possible (en fait, j'ai demandé à un ami) : il est question de l'année 983, Arnoul comte de Valenciennes remettait à Dieu et à Saint-Pierre, pour le repos de son âme et celle de son frère Roger défunt, le lieu-dit Corulis, situé dans le pays de Carembault, comprenant les cultures, les prairies, les pâturages, les serfs et l'intégralité de sa succession. Le terme *Corulis* pourrait être une déformation de *Corylus* et signifier noisetiers, coudriers ou coudraie.

673 : Caribaut ? Caribant ?

L'orthographe du terme Carembault a varié au cours des siècles, en fonction de la langue pratiquée mais aussi sans doute en fonction des erreurs de copie ; voici les orthographes les plus courantes.

L. Quarré-Prévost indique que 673 est la date la plus ancienne à laquelle apparaît ce nom : *Il est cité pour la première fois en 673 dans le titre de fondation de l'abbaye de Saint-Vaast, in pago Caribaut* (134).

Mais, pour la même source, l'orthographe varie lorsque Théodore Leuridan rapporte le même texte...

Le Carembaut : pagus Carabantensis est nommé Caribant dans le titre de fondation de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, en 673 (20).

L'Annuaire Historique pour l'année 1862

publié par la Société de l'Histoire de France (174) propose six orthographes :

Le pagus **Caribant** ou **Caramban** (**Carembant** des cartes modernes), est indiqué dès le 7^e siècle dans la même charte de Thierry I^{er} pour le monastère de S.-Vaast remontant à l'année 673, qui fait mention de la Pévèle : *In pago Caribant, Maxtin. En 1039, in villa* Phalempin in comitatu Carenban ou Carembam. Charte de fondation de cette abbaye. 1485 : Carvin en Carembault. Ce petit territoire formait la partie occidentale du pays de Pevèle. Outre les localités ci-dessus indiquées, il comprenait Camphin, Carnin, Meurchin, Pont-à-Wendin au sud ; Herrin et Allennes vers le nord.*

843 : Caribant

En 843, Charles le Chauve constitua un gouvernement militaire embrassant, sous le nom de marche*, toute une série de cantons. Ce nom marche*, qui a donné le titre de marquis. Ce fut l'origine du marquisat de Flandre dont le premier titulaire fut Baudouin. [...] Le marquisat comprit, dès sa formation, les pagi de Waes, de Gand, de Courtrai, de Tournai, le **Caribant**, le Mélenlois, la Pévèle. L'ancien pays des Atrébates en était certainement exclu (136). Le Mempisque, la cité des Ménapiens, dont le **Caribant** (**Carembault**) faisait partie, sera définitivement absorbé par la Flandre entre 1107 et 1119 (146).

Définissant les limites du Mempisque ainsi : *La cité des Ménapiens avait pour limites méridionales l'Aa, la Lys (jusqu'au coude d'Armentières), une ligne descendant du nord au sud vers la Deûle, y aboutissant entre Wendin et Carvin, et de là suivant la Deûle et la Scarpe, puis l'Escaut jusqu'en aval d'Anvers, Léon*

Vanderkindere (136) place le **Carembault** chez les Ménapiens alors que d'autres auteurs placent notre quartier chez les Atrébates, ignorant même les Ménapiens, assimilés aux Atrébates (13). Est-ce parce que les abords de la Deûle constituaient alors une limite séparative entre les deux peuples voisins mais une limite floue et perméable ? Les Atrébates et les Ménapiens occupèrent-ils notre sol simultanément ou successivement ?

De quoi y perdre son latin... (12°)

Dans le *Cartulaire* de l'abbaye de Saint-Trond*, publié par Charles Piot en 1870 (23), le texte étant en latin, il est question pour l'année 1107 de pago **Carenbantensi**, pour l'année 1161 de pago **Carebantensi**, en 1178 de pago **Carebandensi**.

Caribaut , Caribant , Carinbaut

Dans la liste que Guimann dresse au 12^e siècle des autels, villas* et dépendances appartenant à l'abbaye de Saint-Vaast à Arras, il est question du **Carembault**, sous deux formes : *in pago Caribaut Maxtin cum appendentiis* et plus loin *in pago Caribaut Maxcin cum appendentiis* mais plus loin encore *in pago Caribant Maxcin cum appendentiis* (68).

Le Chanoine Van Drival, analysant les textes, précise :

On lit ensuite dans le diplôme de Thierry III les mots suivants : In Pago Caribaut, ou autrement Caribant Maxcin, et dans les plus anciennes pièces, Maxcin. Ici nous sommes dans un pays connu. Le Carembaut ou Carinbaut s'appelle encore

aujourd'hui comme au 7^e siècle. Dans le département du Nord, il répond à onze communes et touche à la Pevèle, au Mélanthois et au Weppe il se prolonge dans le département du Pas-de-Calais et va jusqu'à la Gohelle, puisque l'on dit parfaitement Carvin en **Carembaut** et que l'on disait encore, il n'y a pas longtemps, Meurchin en **Carembaut** (68). Selon lui, Maxcin pourrait être Meurchin.

1220 : Karembaut

En mai 1220 Roger, châtelain de Lille, signe une charte sur la loi des villes de Bauvin, Annœullin et Mons-en-Pévèle appartenant à Saint-Vaast : [...] *Ea propter noverint universi quod ecclesia S. Vedasti habet in territorio Pabule villam unam que dicitur Mons in Pabula, in territorio de **Karembaut** duas villas quarum altera Aneulins et altera Bauvins nominantur [...]* (29).

1225 : Carembart

En 1225 est signée une convention entre Roger, châtelain de Lille, et l'abbé* de Saint-Pierre de Gand, dans laquelle apparaît le nom de Camphin :

[...] *ly église Sancte Pierre de Gand a ou terroir de **Carembaut** une ville appelée Canfins [...]* (29).

± 1350 : Clarenban

Froissart nous raconte... Au début du 14^e siècle, alors que les comtes avaient pris le pouvoir, le comté de Flandre s'était développé économiquement. En 1302, les désaccords entre les

villes flamandes et le roi français avaient donné lieu à la *Bataille des Eperons d'or* (Courtrai), où les Français avaient été décimés. Dans ce texte, le roi de France, Charles VI, appelé plus tard Charles le Fol, était en route vers la Flandre, et vers la bataille de Roosebeke, en 1382, qu'il gagnera et à la suite de laquelle il fera brûler Courtrai.

Nous [...] parlerons dou jone roy Charle de France, qui séjournoit à Arras, liquels avoit très-grant volenté (et bien le monstroït) d'entrer en Flandres pour abatre l'orgoel des Flamens. Tous les jours li venoient gens d'armes de tous costés. Quant li roi ot séjourné en Arras huit jours, il s'en party et s'en vint à Lens en Artois, et là fu deus jours. Au tierch jour de novembre, il s'en party et s'en vint à Seclin et là s'arresta et furent li signeur, li connestables de France et li mareschal de France, de Bourgongne et de Flandres, ensamble en conseil pour savoir comment on s'ordonneroit, car on dissoit communément en l'ost que ce estoit cose impossible d'entrer en Flandres (72).

La première décision prise fut de ne pas traverser le **Carembault**, dit **Clarenban**, dans lequel il n'aurait pas fait bon s'aventurer : *Là ot entre ces signeurs pluseurs parolles retournées et dissoient chil qui congnoissoient le pais : « Certes, ou tamps de maintenant, il ne fait mie bon aler en che pais de **Clarenban** ne en la terre de Bailloel, ne en la castelerie de Cassel, de Furnes, ne de Berghes. »* (72)

Caremband (17^e siècle)

Sur la carte du Comté de Flandre du 17^e siècle, éditée chez Pierre Mariette à Paris, l'orthographe **Caremband** a été retenue, de même que sur celle de Jacob Aerts Colom, de 1696 :



1737 : Carambroug

En 1737, le comte de Boulainvilliers publie un État de la France, ouvrage dans lequel il réserve une place à la Flandre Gallicane, à propos de laquelle il dit en introduction :

*Le païs [...] est divisé en neuf quartiers nommez Melanthois, **Carembaut**, Weppe, Ferrain, Pevelle ou Puelle, le Païs d'entre l'Escaut, Comté ou terre de l'Empire, Gouvernance de Douai & Païs de l'Allee*. Les quartiers de Melantois & de **Carambourg** se joignent et comprennent tout le terrain qui est entre la Riviere de Marque et la Haute Deulle. [...] (137)*

1743 : Carambault

L'intitulé de la carte dressée en 1743 par Gaspard Baillieul donne cette orthographe, alors que la carte qu'il avait précédemment dressée en 1707 donnait **Carembant** :

*Carte particulière de la Chastellenie de Lille ou sont les Quartiers de Weppes, Ferrain, Peuele, Melanthois et **Carambault**, les Baillages de Douay, de Tournay et de Lens, La Verge de Menin, Partie de la Chastellenie de Courtray, d'Ipres, de Bailleul et d'Oudenarde, Partie du Gouvernement d'Arras. Dressé et Mis au jour par le Sr. Baillieu, Geographe ; Gravé par H. van Loon (83).*

1771 : Carambault

L'incorporant au Mélantois, M. Jean des Roches ne considère pas le Carembault comme un quartier ou un *pagus*, mais comme un canton : [Le Mélantois] renfermait au Sud le canton de

1623 : Carembau

Carembau : c'est ainsi que Martin Doué, en 1623, orthographie l'un des cinq membres de la châtellenie de Lille dans sa *Déclaration des villages de la Chastellenie de Lille et la grandeur d'iceux, si avant qu'ils sont contribuables aux aydes des Estats d'icelle* (119). Il choisira l'orthographe **Carembant** sur sa carte de 1645.

1636 : Carembant

Sur une autre carte du Comté de Flandre, établie par Frederick De Wit (1610-1698) en 1636, l'orthographe est devenue **Carembant**.

1667 : Caremban

Cette orthographe simplifiée, **Caremban**, est indiquée dans *Mémoire sur l'intendance de la Flandre, dressez sur les Ecris de M. Dreux Louïs Du Gué Bagnols* (1733) ; le terme figure sur la *Carte de la Flandre Gallicane conquise par le Roy l'an 1667*, sur laquelle apparaissent les contours des cinq quartiers de la châtellenie de Lille (145).

Carembaut, que je ne connais que par un diplôme de *Thierry I* de l'an 673, qui porte « *In pago Caribant Maxtin cum appendiciis* »⁽²⁰⁶⁾. Ici le terme canton n'a pas le sens de division administrative que lui a donné l'Assemblée Nationale Constituante en 1789, division qui perdure, modifiée, en 2015. Le Dictionnaire de l'Académie Française du 18^e siècle donne la définition suivante : *Certaine partie d'un pays ou d'une ville, séparée et différente du reste.*

1791 : Caranbant

Par le décret du 16 août 1791, l'Assemblée Nationale, où le rapport qui lui a été fait par son comité ecclésiastique, tenant compte de l'arrêté du directoire du département du Nord du 18 juin dernier, sur l'avis du directoire du district de Lille, du 7 mai précédent, concernant la circonscription des paroisses de ce district, et de l'avis de l'évêque, du 22 juin, décrète : les paroisses du district de Lille, hors la ville, chef-lieu du territoire, sont au nombre de soixante-quinze, ainsi qu'il suit... [Dans cette liste, retenons :] Allennes en **Caranbant**, qui comprendra dans son territoire Hézin & Carnin⁽¹⁸⁶⁾.

18^e siècle : hésitations

Dans un ouvrage de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille paru en 1925 consacré à Lille au 18^e siècle⁽²²⁰⁾, l'auteur, faisant état des quartiers de la châellenie de Lille, mentionne le **Carembveld** ou **Carembaut**, au midi du Mélantois et sur les confins de la province d'Artois. Dressant ensuite la liste des paroisses (entre parenthèses le nombre de feux), il relève : Allennes-en-**Carembault** (119), mais Camphin-en-**Carembaut** (119) et Provin⁽⁷⁰⁾.

Dans sa Description du département du Nord⁽²⁴³⁾, François Joseph Grille, en 1829, écrit que Phalempin était le chef-lieu d'un petit pays qu'on nommait **Carembaud**.

1890 : Carembaut

Dans sa Description des quartiers de la châellenie de Lille en 1789, Edouard Van Hende adopte l'orthographe admise à l'époque : **Carembaut**.

Le **Carembaut**, le plus petit des cinq quartiers, situé au Sud de ceux de Weppes et de Mélantois, était borné à l'Est par la Pévèle et au Sud par le comté d'Artois. Phalempin en était le chef-lieu. Localités : Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin, Camphin, Carnin, Chemy, Gondecourt, Herrin, La Neuville-en-Phalempin, Phalempin et Provin. Fief ayant haute-justice*. La terre d'Allennes tenue de Cysoing⁽³⁰⁾.

1901 : Carembaut

En 1901, Théodore Leuridan orthographie **Carembault** sans l : Les localités du **Carembaut** sont dans l'ordre alphabétique : 1. Allennes – les-Marais, 2. Annœullin, 3. Bauvin, 4. Camphin, 5. Carnin, 6. Chemy, 7. Gondecourt, 8. Herrin, 9. La Neuville-en-Phalempin, 10. Phalempin, chef-lieu de la châellenie héréditaire de Lille, et 11. Provin⁽²⁰⁾.

Inventaire...

En 1911, dans le Bulletin de géographie historique et descriptive était publié un inventaire des occurrences du mot **Carembault** tel qu'il était apparu sous différentes orthographes :⁽⁷¹⁾

Il est cité pour la première fois en 673 dans le titre de fondation de l'abbaye de Saint-Vaast, in pago **Caribaut**.

In pago **Carinbaut**, 877 ; in **Carabanto**, 964, 1120, 1164 ; in pago **Karabantinse**, 964, 1037 (Van Lokeren, Chartes et documens de l'abbaye Saint-Pierre de Gand).

In territorio de **Karenbaut**, 1120 (Arch. Du Nord).

Quaranbaut, 1220 (Cartul. De l'abbaye de Saint-Vaast).

Carembaut, 1221 (Cartul. De l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Carembau, sur la Carte de la châtellenie de Lille de Martin Doué et dans le Petit Dictionnaire de la Châtellenie de Lille, 1733.

Carembaut, sur la carte de 1820.

Carembault (cartes de l'arrondissement de Lille, 1830 et 1839, carte d'état-major, annuaire du département du Nord, Almanach des Postes).

En 1907 une liste avait été également dressée dans le Dictionnaire topographique de la France (175), que voici :

Le **Carembaut** : anc.. Pagus qui comprenait quelques communes du canton de Carvin et Estevelles, dans le canton de Lens.

Pagus **Caribant**, 674 (cart. De Saint-Vaast, p. 18)

Carinbaut, 877 (ibid., p. 39)

Karabantum, 964 (Van de Putte, p. 25)

Pagus **Karabatinsis**, 964 (cart. De Saint-Pierre de Gand, p. 38)

Comitatus **Carenbam**, 1039 (Miræus, t. I, p. 54)

Carabantum, 966 (Annales, Petri Bland, p. 90)

Pagus **Carenbantensis**, 1107 (Piot, cart. De Saint-Trond, t. I, p. 30)

Pagus **Caribaut**, 12^e s. (cart. De Saint-Vaast, p. 18)

Karembaut, 1220 (invent. Des ch. de Lille, t. I, p. 152)

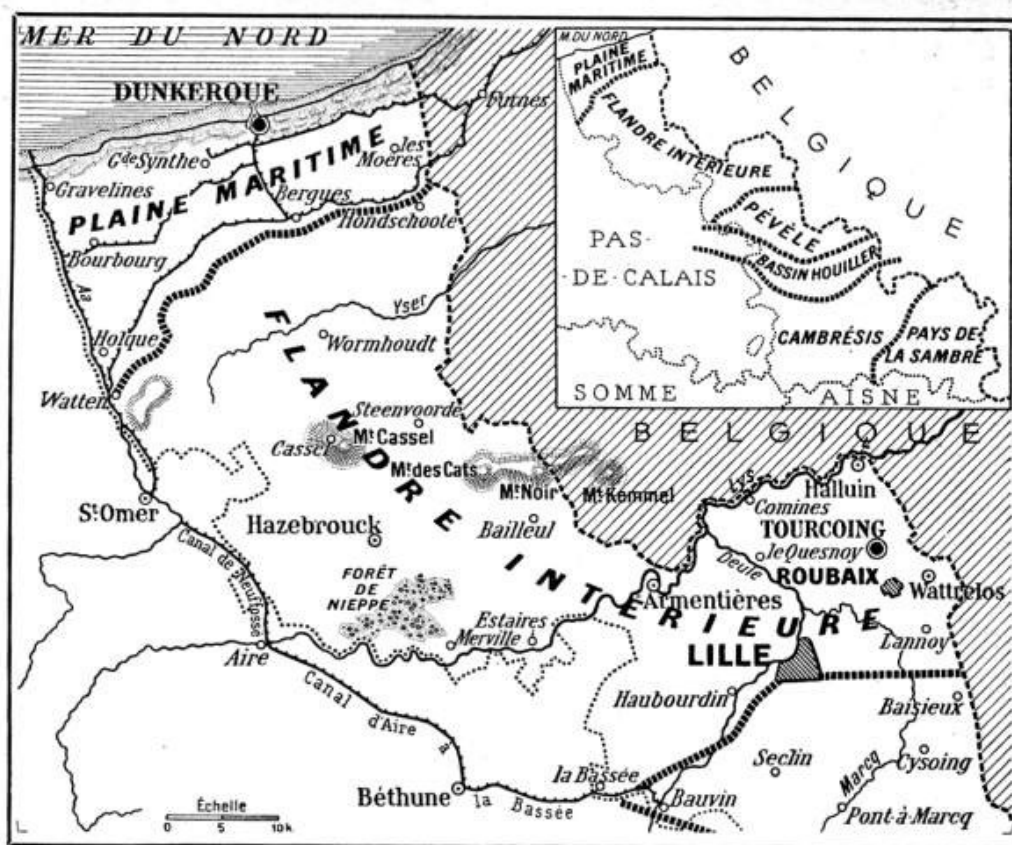
Carembaut, 1290 (chap. d'Arr., c. B.)

Le Carembault absorbé...

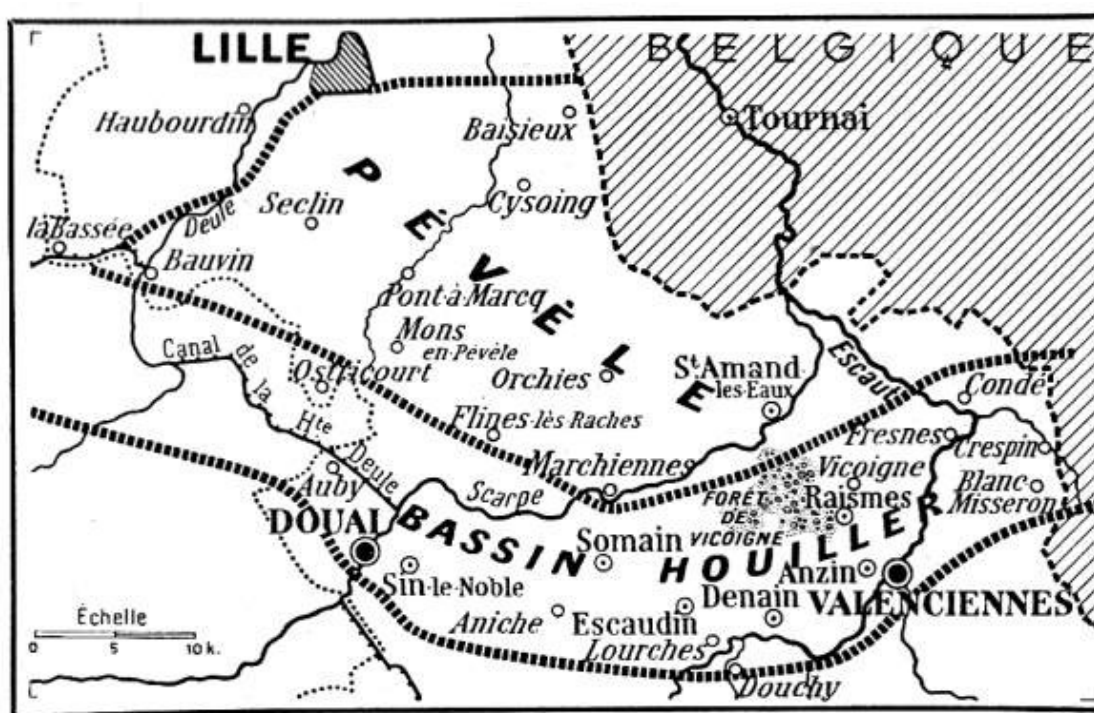
La carte de Flandres de Mercator, dressée en 1590, mentionne le *Peule*, le *Mélanthoys* mais il n'est pas question des autres quartiers. (La *Læue* est indiquée) (152). De la même manière, la carte du comté de Flandre de Henricus Florentij, en 1615, méconnaît le **Carembault** (160).

Dans l'ouvrage (21) *Le Nord* (1934) Raoul Blanchard distingue 6 régions naturelles dans le département du Nord : la plaine maritime, la Flandre intérieure, la Pévèle, le bassin houiller, le Cambrésis, le pays de la Sambre. Le **Carembault** n'est pas cité ni les autres quartiers de la châtellenie de Lille : ce ne sont pas des régions « naturelles » (première carte). La seconde carte montre nettement que Provin, Bauvin, Annœullin sont situés en Pévèle, à la limite du bassin houiller. Pévèle dont la description est donnée par M. Blanchard : (21)

Le véritable pays flamand s'arrête à Lille. Des remparts méridionaux de la ville apparaît déjà un autre paysage : sur la craie, recouverte de limon, qui affleure à la surface, la vue porte sur des champs nus de terre brune, séparant des villages bien groupés, entourés d'arbres, comme en Picardie. Cet aspect de pays découvert, qui contraste fort avec le Bocage flamand, se poursuit à l'Est, en direction de Tournay, jusqu'au-delà de la frontière belge. Mais plus loin, au Sud, la craie plonge de nouveau en profondeur, pour ne reparaitre qu'aux abords de Douai et de Valenciennes ; dans cette ondulation du sous-sol se sont conservées des roches identiques à celles de Flandre, sables et argiles. Ainsi reparait un paysage aux traits flamands, qu'on suit au Sud jusqu'à la large vallée marécageuse de la Scarpe : c'est la Pévèle (21).

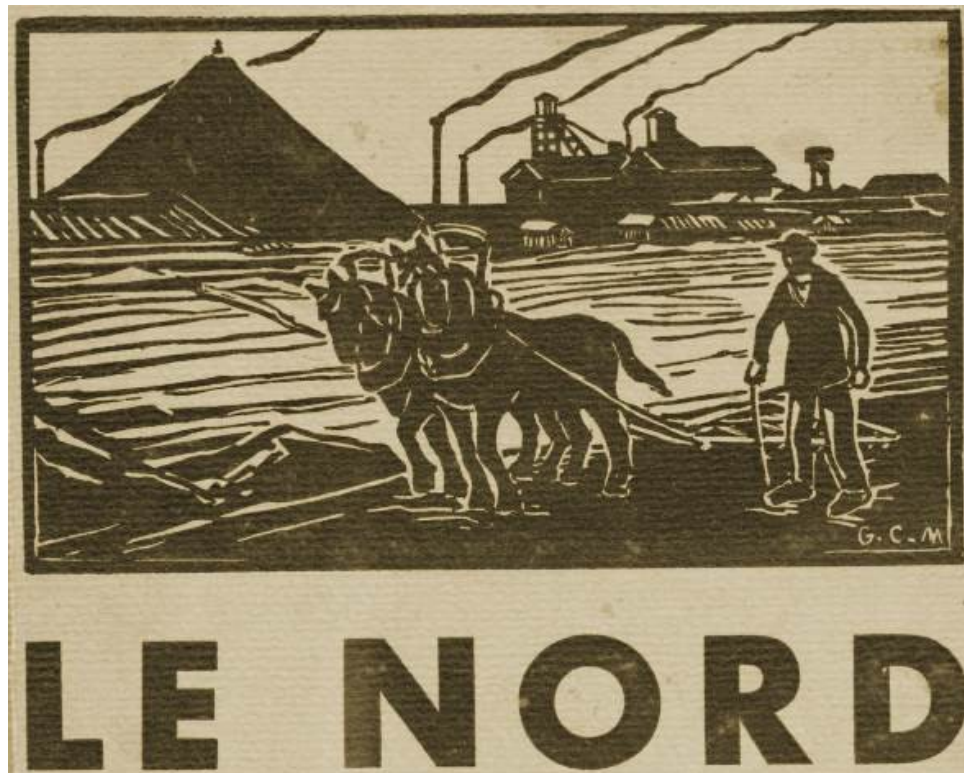


Les régions naturelles :
Plaine maritime et Flandre
intérieure.



Les régions naturelles : Pévèle et Bassin
houiller.

Voici l'illustration figurant en couverture de ce manuel (21) :



Le Nord terre de mineurs, terre d'agriculteurs, terre de labeur.

Les limites du Carembault ont également évolué, certaines villes n'en faisant plus partie au fil des années.

Villes et villages en Carembault

En 1739, le **Carembault** comprend onze villes, villages ou hameaux, qui ne sont pas cités

dans *Mémoire sur l'intendance de la Flandre, dressez sur les Ecrits de M. Dreux Louïs Du Gué Bagnols, Conseiller d'Etat & Intendant de la Flandre* (145). Ce nombre correspond à ce que nous connaissons aujourd'hui. Les tableaux qui suivent indiquent que les limites du **Carembault** sont restées relativement stables, même s'il y a eu quelques incursions parfois dans les quartiers limitrophes. (Remarque : le repérage et l'orthographe ne sont pas toujours aisés sur les cartes anciennes)

⁽¹³⁶⁾ Ouvrage de Léon Vanderkinder	⁽¹⁷⁴⁾ Annuaire Historique de 1862	⁽¹⁵¹⁾ Carte de Frederick De Wit	⁽¹¹⁹⁾ <i>Déclaration</i> de Martin Doué	⁽¹³³⁾ Carte de Martin Doué	⁽¹⁴⁵⁾ Mémoire sur l'intendance de la Flandre	⁽¹⁶¹⁾ Carte de Cornelis Dankertz	⁽⁸³⁾ Carte de Gaspard Baillieul	⁽³⁰⁾ Ouvrage de Edouard Van Hende	⁽²⁰⁾ Ouvrage de Théodore Leuridan
Moyen âge	1485	1636	1623	1645	1667	1690	1707	1789	1901
Anneuillin	Allennes	Allennes	Allennes	Allennes	Allennes	Allennes	Allennes-sur- le-Marais	Allennes-les- Marais	Allennes-les- Marais
	Annouillin	Annouillin	(Nommé) Avelin	Annouillin	Annouillin	Annouillin	Annouillin	Annouillin	Annouillin
	Antroeuilles	Antroeuilles				Antroeuilles			
	Berclau (incertain)	Berclau				Berclau			
Camphin	Champin	Bouvin	Bouvin	Bouvin	Bouvin	Bouvin	Bouvin	Bauvin	Bauvin
	Champin	Champin	Camphin	Camphin	Camphin	Châpin	Camphin	Camphin	Camphin
	Cammin			Cammin			Cammin	Cammin	Cammin
Carvin	Carvin en Carembault		Carvin		Carvin				
		Chamy	Chemy	Chemy	Chemi	Chamy	Chemy	Chemy	Chemy
Corvillis		Corvis			Corvis	Corvis			
		Derwin				Derwin			

Les communes du Carembault
selon les époques

[illegible]

Moyen âge	1485	1636	1623	1645	1667	1690	1707	1789	1901
Maxtin [Meurchin]	Meurchin	Meurdricum (incertain)			Merchin	Meurdrien			
Onulficurtis									
Phalempin (en partie)	Phalempin	Phalempin	Phalempin	Phalempin	Phalempin	Phalempî	Phalempin	Phalempin	Phalempin
			Le Plouich		Le Plouich				
	Pont à Wendin	Le Pont a Wendin	Le Pont a Wendin	Le Pont a Wendin	Pont à Wendin	Le Pont a Wendî	Pont a Wendin		
Provin		Prouvin	Prouvin	Pronnin	Prowin	Pronvin	Provin	Provin	Provin
Thumeries (Tumereias)									
Tumereias (Tournignies?)									
Vuachemy									
Wahagnies (Wabincias)									
Wavrin									
Wendin									

Les découpages administratifs ont peu varié de 1789 à 2014.

Canton de Seclin (⁹)	Canton de Seclin Nord	Canton de Seclin Sud	Communauté de communes de la Haute- Deûle	Communauté de communes du Carembault
1878	Division du canton de Seclin en 1992		Création des communautés de communes en 1992	
Allennes- les-Marais		Allennes- les-Marais	Allennes- les- Marais	
Annœullin		Annœullin	Annœullin	
Bauvin		Bauvin	Bauvin	
Camphin-en- Carembault		Camphin-en- Carembault		Camphin-en- Carembault
Carnin		Carnin	Carnin	
Chemy		Chemy		Chemy
		Don		
Gondecourt		Gondecourt		Gondecourt
Herrin		Herrin		Herrin
Houplin	Houplin- Ancoisne			
				La Neuville
Lesquin	Lesquin			
Noyelles-lès-Seclin	Noyelles-lès- Seclin			
				Phalempin
Provin		Provin	Provin	
Seclin	Seclin : chef-lieu de canton			
Templemars	Templemars			
Vendeville	Vendeville			
Wattignies	Wattignies			

En 1867, le Grand Dictionnaire Universel de Pierre Larousse donne cette définition du **Carembault** :

Petit pays de l'ancienne France, compris aujourd'hui dans les départements du nord ; les principales localités étaient : Camphin-en-Carembault, dans le canton de Seclin ; Provin, dans le canton de Pont-à-Marcq (183).

Cette définition entraîne deux remarques : 1) le pluriel *départements du nord* concerne le Nord et le Pas-de-Calais, ceci est probablement une référence implicite à Carvin qui fit un temps partie du Carembault ; 2) Provin a été rattaché au canton de Pont-à-Marcq : je n'ai pas trouvé d'autre ouvrage attestant ce rattachement qui, pourtant, en 1836, n'était pas d'actualité (187), pas plus qu'en 1878 (9), ces deux dates encadrant celle de la publication du dictionnaire Larousse. En 1911, le *Bulletin de géographie historique et descriptive* édité par le Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts indique aussi : *Des quinze communes qui constituent le canton de Pont-à-Marcq, deux, Avelin et Fretin, sont du quartier de Mélantois ; deux, Phalempin et la Neuville, de celui de Carembault ; toutes les autres de celui du Pevele (71).*

Adhémar Esmein, dans son *Précis élémentaire de l'histoire du droit français de 1789 à 1814*, rappelle brièvement que la grande œuvre de l'Assemblée constituante* pour l'organisation de la France nouvelle fut la division du royaume en départements. D'après le décret du 22 décembre 1789 les départements devaient être au nombre de 75 à 85 ; ils furent d'abord au nombre de 83. Puis la loi du 10 août 1871 sur les conseils généraux, [...] a introduit une décentralisation véritable et bienfaisante. De même fut faite la division du département en districts, qui devaient être au nombre de trois au moins et de neuf au plus. [...] À son tour chaque district sera partagé en divisions appelées cantons d'environ quatre lieues* carrées (lieues* communes de France) (184).

Il a été dit qu'un homme à cheval, partant du chef-lieu d'un canton, devait pouvoir joindre n'importe quel point du canton en moins d'une journée. L'histoire ne dit pas s'il devait pouvoir en revenir dans la même journée, ni combien de temps ses affaires pouvaient le retenir si loin...

Un nouveau découpage

Afin, a-t-il été argumenté officiellement, de réduire l'écart entre certains cantons en ce qui concerne le nombre d'électeurs, qui entraînait une inégalité de représentation, une réforme a été engagée en 2013. La loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 ressemble, dans l'article 1 du titre 1, avant d'en venir aux modifications des dispositions en cours, à une leçon de vocabulaire :

Dans l'ensemble des dispositions législatives :

1° Les mots : « conseils généraux », « conseiller général » et « conseillers généraux » sont remplacés, respectivement, par les mots : « conseils départementaux », « conseiller départemental » et " »conseillers départementaux » ;

2° Les mots : « conseil général », lorsqu'ils s'appliquent à l'organe mentionné à l'article L. 3121-1 du code général des collectivités territoriales, sont remplacés par les mots : « conseil départemental ».

Il ne s'agit pas simplement d'une mue, d'un habillage, car les rouages, précisés en 2014, sont modifiés en profondeur. Ainsi les électeurs de chaque canton du département élisent au conseil départemental deux membres de sexe différent, qui se présentent en binôme de candidats dont les noms sont ordonnés dans l'ordre alphabétique sur tout bulletin de vote imprimé à l'occasion de l'élection.

On appelle cela la parité. Chaque département voit son nombre de cantons réduit de moitié. Les conseillers départementaux sont rééligibles et élus pour six ans, etc. C'est ainsi que le département du Nord comprend désormais 41 cantons ; l'ancien canton de Seclin, dont Provin faisait partie, est supprimé au profit, en ce qui nous concerne, du canton n°2 dont Annœullin devient le bureau centralisateur, que l'on appelait avant 2014, de manière moins paperassière, chef-lieu. L'article 3 cite les 24 communes du nouveau canton : *le canton*

n° 2 (Annœullin) comprend les communes suivantes : Allennes-les-Marais, Annœullin, Aubers, La Bassée, Bauvin, Camphin-en-Carembault, Carnin, Don, Fournes-en-Weppes, Fromelles, Hantay, Herlies, Illies, Le Maisnil, Marquillies, Ostricourt, Phalempin, Provin, Radinghem-en-Weppes, Sainghin-en-Weppes, Salomé, Wahagnies, Wavrin, Wicres. Le bureau centralisateur de ce canton est le bureau centralisateur de la commune d'Annœullin.

Le canton d'Annœullin



Allennes-les-Marais



Annœullin



Aubers



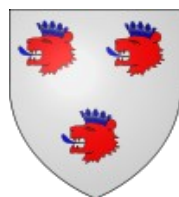
La Bassée



Bauvin



Camphin-en-Carembault



Carnin



Don



Fournes-en-Weppes



Fromelles



Hantay



Herlies



Illies



Le Maisnil



Marquillies



Ostricourt



Phalempin



Provin



Radinghem-en-Weppes



Sainghin-en-Weppes



Salomé



Wahagnies



Wavrin



Wicre

Tous les faits historiques et les anecdotes rapportés ici sont basés sur des écrits anciens (*reproduits en italique*) et les noms des auteurs, éditeurs, de tous les extraits, cartes, plans, cartes postales, photographies présentés sont référencés clairement dans le fascicule 001. Les mots peu courants (ancien français) y sont aussi expliqués dans leur contexte dans le glossaire ; ces mots sont suivis de *.

